

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1431 prescrivant suspension de permis de conduire

n° 1431

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

9 novembre 1962

Numéro JO

n° 11 du 30/11/1962

Date du numéro

30 novembre 1962

TEXTE INTÉGRAL

Le permis de conduire n° 276 délivré le 5 mai 1961 à M. Scorza Bruno, né le 24 février 1941 à Asmara (Ethiopie) de Félix et de Bianchini Marie, Chef électricien ,employé à l'Entreprise Pre-vitera-Moskos, demeurant rue de Moscou, à Djibouti, est, conformément aux dispositions de l'article 129 de la délibération n° 314 du 10 avril 1962 rendue exécutoire par l'arrêté n° 479 du 14 avril 1962, suspendu pour une période de deux ans. Le présent arrêté prend effet à compter du 15 septembre 1962 date de la notification à l'intéressé de l'arrêté n° 1203 en date du 10 septembre 1962 susvisé.